

Choisir son orientation Après la 3ème



VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

VOIE PROFESSIONNELLE

Études supérieures

Études supérieures

Vie active
Ou poursuite d'études courtes

LA VOIE GÉNÉRALE

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Bac général

Bac techno.
STMG – STI2D – ST2S – STL - ...

Bac professionnel

Terminale générale

Terminale techno.
STMG – STI2D – ST2S – STL - ...

Terminale professionnelle

CAP

Première générale

Première techno.
STMG – STI2D – ST2S – STL - ...

Première professionnelle

Terminale de CAP

2nde générale et technologique

Seconde professionnelle

1^{ère} année de CAP

Classe de 3^{ème}

LA VOIE GÉNÉRALE

Un enseignement théorique et abstrait,
des prises de notes,
des capacités d'expression écrite et
d'argumentation
et un travail personnel important

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs: 26h

- Français (4h)
- Histoire – géographie (3h)
- Langue vivante A et langue vivante B (5h30)
- Sciences économiques et sociales (1h30)
- Mathématiques (4h)
- Physique – chimie (3h)
- Sciences de la vie et de la Terre (1h30)
- Éducation physique et sportive (2h)
- Enseignement moral et civique (18h / an)
- Sciences numériques et technologie (1h30)
- + options (LCA, LVE, options technologiques, ...)

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un **test de positionnement** en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un **accompagnement personnalisé** en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à **l'orientation**

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours
vers la voie technologique ou la voie générale.

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2 Enseignements optionnels non obligatoires

1 enseignement général (3h) parmi :

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec
- Langue vivante C
- Arts
- Arts du cirque (6h)
- EPS
- Écologie-agronomie-territoires-développement durable

1 enseignement technologique (1h30) parmi :

- Management et gestion
- Santé et social
- Biotechnologies
- Sciences et laboratoire
- Sciences de l'ingénieur
- Création et innovation technologiques
- Création et culture – design

En LEGTA

- Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
- Pratiques sociales et culturelles
- Pratiques professionnelles
- Atelier artistique

Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent **choisir au plus deux enseignements optionnels**. Une exception: Les enseignements optionnels de LCA latin et grec sont cumulables.

CALENDRIER EN CLASSE DE SECONDE

- Pour la **voie générale**, au **2^{ème} trimestre**, il faut choisir **4 enseignements de spécialité** pour la classe de première.
- Le conseil de classe émet des recommandations (potentiel élève et organisation interne).

- **Au troisième trimestre**, si l'avis du conseil de classe est favorable pour l'orientation vers la voie générale, l'élève et la famille font le **choix de 3 spécialités** pour la classe de première.

- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leur(s) souhait(s) de série(s) qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

1ERE / TERMINALE GÉNÉRALE

■ Enseignements communs: 16h/15h30

- Français / Philosophie : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h30 / 4h
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

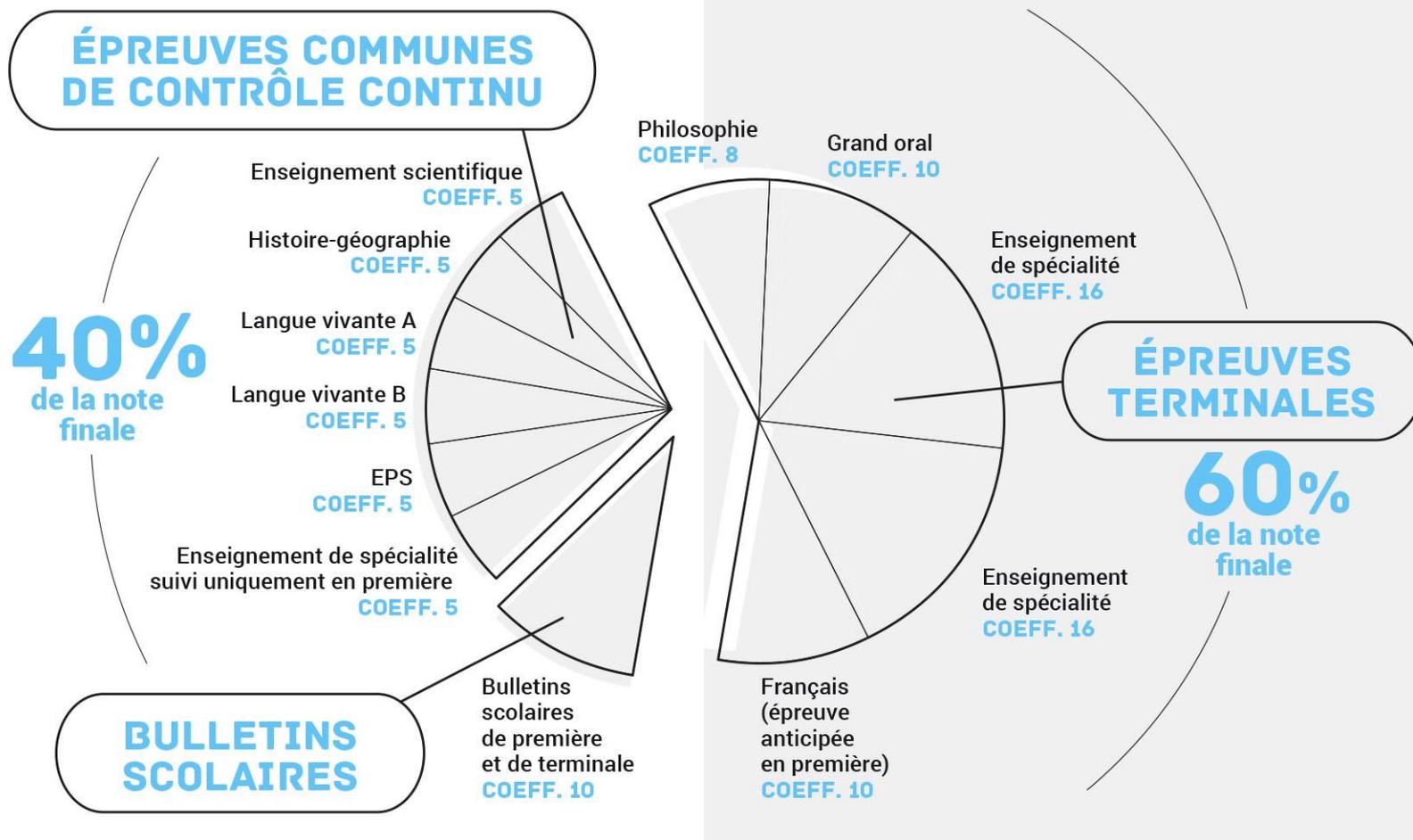
■ 1 enseignement optionnel (*2 possibles en terminale, 3h par option*) à choisir parmi :

- Langue vivante
- Arts
- Éducation physique et sportive
- Langues et cultures de l'antiquité
- Mathématiques (experte ou complémentaire) **en terminale**
- Droits et grands enjeux du monde contemporain (**terminale**)

■ 3 enseignements de spécialité en 1ere (4h par spécialité) puis 2 en terminale (6h par spécialité) à choisir parmi :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (*dans les lycées agricoles uniquement*)

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Un enseignement appliqué,
de l'observation et de l'expérimentation,
du travail en groupe et en autonomie,
des travaux pratiques en laboratoire, en salle informatique,
de technologie..

8 SÉRIES TECHNOLOGIQUES

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S : Sciences et technologie de la santé et du social

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (*dans les lycées agricoles*)

STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

La filière STMD devient S2TMD avec l'intégration du théâtre

S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

Attention: La filière STHR
s'intègre dès la Seconde

1ERE / TERMINALE TECHNOLOGIQUE

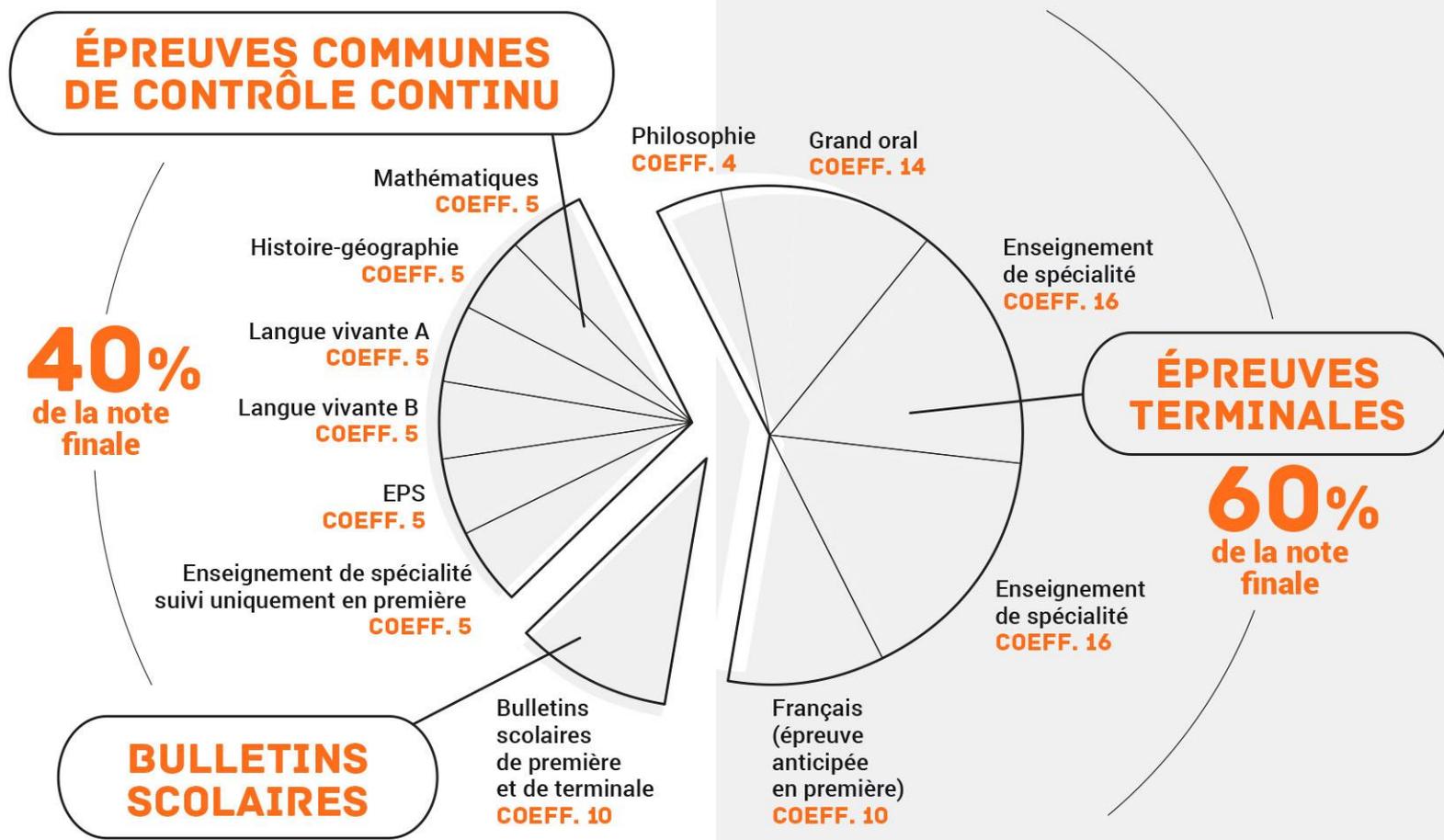
- **Enseignements communs** à toutes les séries : 13h30 en 1ere / 12h30 en terminale
 - Français : 3h (1ere) / Philosophie: 2h (Tale)
 - Histoire-géographie : 1h30
 - LVA et LVB : 4h
 - Éducation physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18h30 annuelles
- **Enseignements de spécialité** propres à la série choisie (3 en 1ère et 2 en Tale)
- **Deux enseignements optionnels au plus à choisir parmi :**
 - Langue vivante C (série STHR)
 - Arts
 - Éducation physique et sportive

STI2D, STL, STMG: DOMAINES D'APPROFONDISSEMENT

Les élèves optant pour un de ces 3 bacs technologiques peuvent approfondir en terminale un domaine au choix :

- **STL** : biologie-biotechnologie **ou** sciences physiques et chimiques en laboratoire
- **STI2D** : architecture et construction **ou** énergies et environnement **ou** innovation technologique et éco-conception (ITEC), système d'information et numérique
- **STMG** : gestion et finance **ou** mercatique **ou** ressources humaines et communication **ou** systèmes d'information et de gestion

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



LES ÉPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU

5 principes d'équité pour l'organisation des épreuves communes de contrôle continu :

- Copies anonymes
- Choix des sujets par le chef d'établissement dans une banque nationale de sujets sur proposition de l'équipe pédagogique
- Correction par d'autres professeurs que ceux de l'élève
- Commissions académiques d'harmonisation
- Organisation laissée à l'initiative du chef d'établissement

Rappel : L'organisation des séries d'épreuves est propre à chaque établissement sous l'autorité du chef d'établissement.

Ce qui ne change pas :
L'EPS est évalué en cours de formation en classe de terminale

Les épreuves et l'organisation du bac

QUATRE PRINCIPES INCHANGÉS



**Le bac est obtenu
à partir d'une
moyenne générale
de 10/20**



**Il n'existe pas
de note éliminatoire
ou de note plancher**



**Le système actuel
de compensation
et de mentions
est maintenu**



**L'oral de rattrapage
est maintenu en tant
que seconde chance**

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Un enseignement concret pour apprendre un
métier rapidement

LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Deux diplômes professionnels :
 - Le **CAP en 1, 2 ou 3 ans**, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études ;
 - Le **baccalauréat professionnel**, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous **statut scolaire** dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En **apprentissage** dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LA VOIE PROFESSIONNELLE : LE CAP

2 « types » de C.A.P. en lycée :

- Quelques CAP accessibles après la 3^{ème} générale.

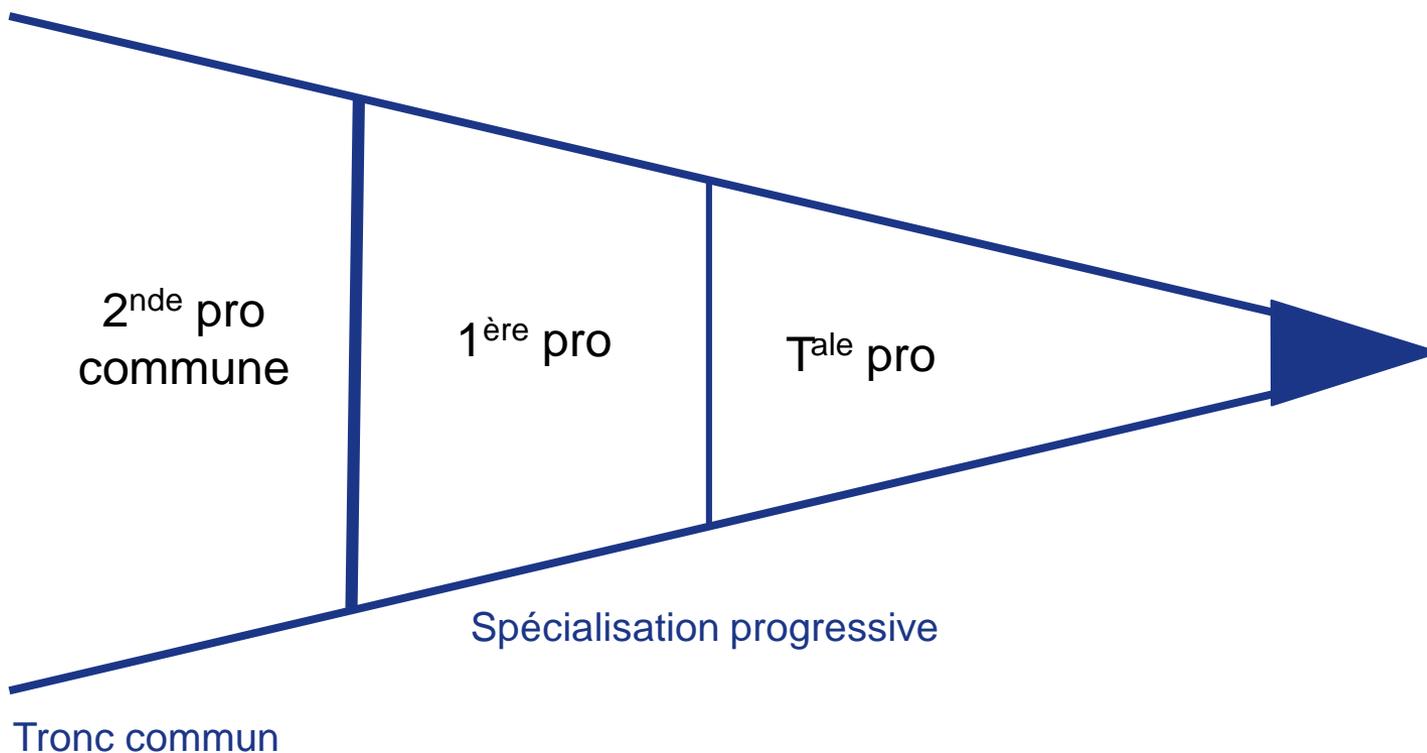
Ex CAP : *Fleuriste, Agent de sécurité, Coiffure, Tailleur de pierre...*

- Des CAP (la plupart) accessibles en priorité aux 3^{ème} UPE2A, 3^{ème} SEGPA (bonus dans AFFELNET).



LA VOIE PROFESSIONNELLE : LE BAC PRO

Une spécialisation progressive



Il est prévu que ce modèle s'applique à l'ensemble des formations professionnelles

13 familles de métiers pour la rentrée 2020 :

Depuis 2019:

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client (accueil-relation client, commerce-vente)
- Alimentation-bio-industries-Laboratoire
- Conseil vente
- Nature-Jardin-Paysage-Forêt
- Productions

A la rentrée 2020:

- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'hôtellerie-restauration

NB : l'élève qui est déjà déterminé pour un bac pro précis au sein d'une famille de métiers a tout intérêt à choisir le lycée professionnel qui le propose



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE

- **La co-intervention pour donner plus de sens aux enseignements généraux**
 - L'objectif est de rendre les enseignements généraux, **en français et en mathématiques**, plus concrets. S'y ajoute la consolidation des acquis à l'issue du test de positionnement.
- **Le chef-d'œuvre**
 - Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare **individuellement ou collectivement** un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury.
- **Un temps dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir**
 - En seconde, un temps consacré au renforcement en français et en mathématiques, et au choix de la spécialité
 - En première, un temps consacré à la consolidation des acquis et à la réflexion sur le projet d'avenir
 - **En terminale, une préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ou à la poursuite d'études** en fonction du choix du lycéen

LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE :

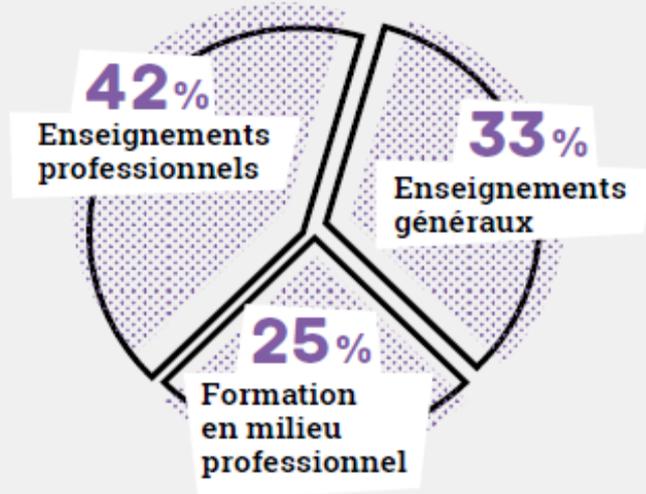
Les principales mesures

- Durée du contrat, qui pour un même diplôme, peut varier **de 1 à 3 ans** selon le parcours de formation antérieur du jeune.
- Entrée et sortie permanente (*mais le décret d'application doit en fixer les modalités*).
- Age: **15-29 ans** (au lieu de 25).
- Financement de l'apprentissage par les **branches professionnelles** (*et non plus par la Région*).
- Fort assouplissement des possibilités pour un organisme de proposer une formation en apprentissage.
- Possibilité pour les lycées de **mixer les publics** entre formation initiale et apprentissage.

POUR RÉSUMER

De nouvelles manières d'apprendre

Répartition horaire en lycée professionnel (seconde, première et terminale)



Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers

Des parcours plus personnalisés

Des parcours plus progressifs

Pour vous permettre de choisir progressivement votre métier en classe de seconde, plusieurs spécialités de baccalauréat seront organisées sous forme de familles de métiers.

En seconde, dès la rentrée 2019, les trois premières familles de métiers seront :

métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

métiers de la relation client

Pour vous informer sur toutes les spécialités de la voie professionnelle, rendez-vous sur : onisep.fr/voie-pro



Comment choisir une orientation qui me convienne ?

Je prends en compte :

- ✦ Mes intérêts
- ✦ Mes capacités de travail, ma motivation
- ✦ Mes résultats scolaires actuels
- ✦ Mes projets d'études ou de métiers

Je m'informe sur les différentes voies et spécialités



C. Maisonneuve,

Psychologue Éducation Nationale,
Spécialité Éducation, Développement, Conseil en Orientation
scolaire et professionnelle

Mes permanences

Au collège : le jeudi de 9h à 16h30
Prendre Rdv à la vie scolaire

Dans ce contexte actuel, le CIO assure une permanence par mail
avec la possibilité d'un RDV téléphonique :
ce.ciotalen@ac-bordeaux.fr